COMMUNE DE
CHÂTEAU-D'ŒX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Œx
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 30 janvier 2023
Greffe + Travaux_0135 + 811_Communications édités + Pénurie énergétique_dhe

Point de rencontre d'urgence (PRU) – Frais engagés

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Dans le contexte d'une possible crise énergétique durant l'hiver 2022-2023 et les hivers suivants, il est demandé aux communes de se préparer à d'éventuelles pénuries, contingentements ou pannes d'électricité et de gaz. L'évolution de la pandémie de COVID-19 est aussi à prendre en considération mais dans une moindre mesure.

Les communes déclinent à leur niveau et dans leur domaine de compétence la mise en œuvre des objectifs cantonaux.

Il est en outre attendu des communes de :

- Mettre en œuvre les mesures d'économie d'énergie (gaz et électricité)
- Informer et sensibiliser la population, le Conseil communal ou général, les employés communaux et les entreprises
- Assurer l'information sur la base des renseignements clés
- Sécuriser les systèmes d'eau potable, d'évacuation et d'épuration des eaux usées
- Planifier le déploiement des PRU.

Les PRU doivent être à même d'assurer les prestations suivantes, en cas de panne d'électricité ou de délestage :

- Communication vers la population et vers le Canton
- Transmission et prise en charge des appels de détresse et d'urgence
- Prise en charge temporaire de la population résidente vulnérable

- Prestations administratives de base
- Moyens d'urgence en matière financière.

Les PRU doivent disposer d'une alimentation électrique secourue.

Des moyens de communication (radios Polycom) seront mis à disposition par le Canton, et un dépliant d'information général sur les PRU à l'attention de la population sera émis par le Canton.

Dans le cadre de la mise en place de ce PRU à la grande salle, d'importants frais ont été engagés, notamment liés à l'alimentation électrique secourue.

Ces dépenses imprévisibles et exceptionnelles se montent environ à CHF 40'000.00 et seront soumises à l'approbation du Conseil communal par le biais du préavis des comptes.

La Municipalité.